



CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL

No de résolution ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 14 AVRIL 2025, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS:

М Michel Desbiens Maire Conseiller М Sylvain Girard Carole Deschênes Conseillère Mme Odette Lavigne Conseillère Mme M. Michel Beaulieu Conseiller Mme Lysandre St-Pierre Conseillère М Marc Rainville Conseiller

SONT ABSENTS:

Mme Joannie Lajeunesse Conseillère M. Alain Charest Conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS:

M. François Corriveau Directeur général Mme Clémence Richard Greffière par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 2025-133

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre Appuyée par : la conseillère Odette Lavigne

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2025

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2025, à 16 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière par intérim est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*.

Rés. 2025-134

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2025, à 16 h 30, au 19, avenue Marquette.



4. PROJET DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général spécial du 24 mars 2025

4.1.1 Acte d'échange d'une conduite pluviale et d'une partie du lot 6 057 206 entre la Ville de Baie-Comeau et Alcoa Ltée

Rés. 2025-135

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2025-05 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte d'échange d'une conduite pluviale située sur les lots 3 212 370; 3 212 373; 3 212 375; 3 212 376; 3 212 377; 3 212 378; 3 212 804 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, et appartenant à la Ville de Baie-Comeau, en contrepartie d'une partie du lot 6 057 206 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay appartenant à Alcoa Ltée. Le maire et la greffière, ou leur remplaçant, sont également autorisés à signer tout autre document nécessaire à la cession. Tous les honoraires professionnels sont aux frais de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Aide financière - La grande journée des petits entrepreneurs

Rés. 2025-136

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur des communications et du tourisme portant le numéro CO2025-09 et d'accorder un soutien en biens et services ainsi qu'une subvention de 500 \$, taxes incluses, à la Maison des familles de Baie-Comeau, pour l'organisation de La grande journée des petits entrepreneurs de la Manicouagan prévue le 7 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2025-137

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2025-26 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2025-138

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2025-03 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de février 2025.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.5 Proposition de sites dans le cadre des compensations d'habitats du poisson du projet d'aménagement du Terminal 5 au port de Baie-Comeau

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et développement durable portant le numéro URB2025-12 et de proposer à titre de site de compensation de l'habitat du poisson pour les pertes occasionnées dans le cadre de l'aménagement du Terminal n° 5 du port de Baie-Comeau les trois sites suivants :

- l'estuaire du ruisseau Comeau;
- la confluence de l'effluent des étangs aérés du secteur Marquette et de la rivière Manicouagan;
- la berge ouest de la rivière Amédée, entre les rues de Parfondeval et Marguerite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général spécial du 31 mars 2025

4.2.1 Remplacement de la résolution 2025-30 - Appel d'offres 2024-78 - Acquisition de compteurs d'eau

Rés. 2025-140

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2025-12 et de remplacer la résolution 2025-30 afin d'octroyer le contrat pour l'acquisition de compteurs d'eau à l'entreprise Labrecque Langlois inc. (Compteurs d'eau du Québec), pour la somme de 165 490 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2024-78.

La somme est payable au Règlement d'emprunt 2024-1112 concernant les compteurs d'eau - Emprunt de 521 465 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Comité général du 14 avril 2025

4.3.1 Aide financière – Corporation pour le développement de l'improvisation à Baie-Comeau (LIBRE)

Rés. 2025-141

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des communications et du tourisme portant le numéro CO2025-11 et d'accorder une subvention de 500 \$, taxes incluses, à la Corporation pour le développement de l'improvisation de Baie-Comeau (La LIBRE) dans le cadre de leur tournoi alternatif prévu du 2 au 4 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.2 Vente du lot 6 581 178

Rés. 2025-142

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes



De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2025-09 et de vendre à 9096-1491 Québec inc. le lot 6 581 178, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, situé entre le boulevard La Salle et l'avenue Talon, au prix de 14 800 \$, plus les taxes applicables.

La vente est faite sans garantie légale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.3 Abrogation de la résolution 2025-127 - Modification - Promesse d'achat avec D.R.E.A.M. Groupe Immobilier inc. - Lot 3 212 265

Rés. 2025-143

Il est proposé par :

le conseiller Marc Rainville

Appuyé par :

la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2025-10 et d'abroger la résolution 2025-127 concernant la prolongation de la promesse d'achat entre la Ville de Baie-Comeau et D.R.E.A.M. GROUPE IMMOBILIER INC. pour le lot 3 212 265, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.4 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2025-144

Il est proposé par :

le conseiller Marc Rainville

Appuyé par :

la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de l'électricité portant le numéro EL2025-05 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.5 Politique d'utilisation de la vidéosurveillance

Rés. 2025-145

Il est proposé par :

le conseiller Marc Rainville

Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2025-24 afin d'adopter la *Politique d'utilisation de la vidéosurveillance*.

Il est également résolu d'autoriser le maire et le directeur général, ou leur remplaçant, à signer la politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.6 Entente du regroupement des Grandes Villes relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2025-2030

Considérant que conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la municipalité de Baie-Comeau souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques, pour la période 2025-2030;

Rés. 2025-146

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes



De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2025-27 voulant que la municipalité de Baie-Comeau joigne à nouveau l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec en vue de l'octroi d'un contrat en assurances de dommages, à octroyer à compter du 1er mai 2025.

De s'engager à verser, en guise d'honoraires à l'UMQ, un montant annuel correspondant à 1 % des primes payées, sujet à un minimum de 4 000 \$ pour le regroupement, le tout taxes en sus.

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec, à l'occasion de la mise sur pied d'un fonds de garantie, à conserver les revenus d'intérêts générés par le placement des fonds garantissant le paiement du fonds de garantie, à titre d'honoraires pour la surveillance des opérations de l'assureur et la gestion du fonds de garantie.

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE du regroupement Grandes Villes relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2025-2030 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.7 Procès-verbal de la rencontre du comité de toponymie tenue le jeudi 20 mars 2025

Rés. 2025-147

Il est proposé par :

le conseiller Marc Rainville

Appuyé par :

la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2025-29 et d'accepter pour dépôt le procès-verbal de la rencontre du comité de toponymie qui s'est tenue le jeudi 20 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.8 Dénomination de la plage des deux tours

Rés. 2025-148

Il est proposé par :

le conseiller Marc Rainville

Appuyé par :

la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2025-30 ainsi qu'à la recommandation du comité de toponymie portant le numéro CT25-03 et d'accepter d'officialiser le nom « Plage des deux tours », située près de l'avenue Donald-Smith, à Baie-Comeau, afin que ce nom figure dans la banque de noms de lieux du Québec sur le site Internet de la Commission de toponymie du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.9 Politique relative à la protection des renseignements personnels

Rés. 2025-149

Il est proposé par :

le conseiller Marc Rainville

Appuyé par :

la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2025-32 afin d'adopter la *Politique relative à la protection des renseignements personnels*.

Il est également résolu d'autoriser le maire et le directeur général, ou leur remplaçant, à signer la politique.



4.3.10 Congédiement - Employé n° 1952

Rés. 2025-150

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2025-17 et de procéder au congédiement de l'employé portant le numéro 1952 à compter de ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.11 Nomination au Service des travaux publics - Opérateur au traitement des eaux

Rés. 2025-151

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2025-24, afin de procéder à la nomination de monsieur Maxime Ouellet au poste d'opérateur au traitement des eaux au Service des travaux publics, selon les termes du renouvellement de la convention collective 2023-2029 du Syndicat canadien de la fonction publique de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2915, sous réserve notamment de l'obtention des certificats et des accréditations nécessaires, de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'un poste laissé vacant suite à un mouvement interne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.12 Modification des heures travaillées - Conditions normatives du personnel cadre

Rés. 2025-152

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2025-25, afin d'ajouter à l'annexe B des conditions normatives du personnel cadre, la possibilité à un directeur, sur demande, d'opter pour un horaire hebdomadaire régulier de 40 heures à l'année, sous réserve d'un accord avec la direction générale et le Service des ressources humaines selon les critères d'admissibilité prévus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.13 Fonds d'assurance responsabilité professionnelle - Ordre des architectes du Québec

Considérant que la Ville de Baie-Comeau a procédé à l'embauche de monsieur Éric Lirette à titre d'architecte;

Considérant que monsieur Éric Lirette est au service exclusif de la Ville de Baie-Comeau;

Rés. 2025-153

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2025-26 afin que la Ville de Baie-Comeau se porte garante, prenne fait et cause et réponde financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de monsieur Éric Lirette dans l'exercice de ses fonctions.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3.14 Nomination au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale - Technicienne à la gestion documentaire et archives

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2025-27, afin de procéder à la nomination de madame Béatrice Pazzano au poste de technicienne à la gestion documentaire et archives, au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2641-SCFP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit de l'ajout d'un poste permanent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.15 Liste des embauches - Novembre 2024 à mars 2025

Rés. 2025-155

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2025-28 et d'accepter pour dépôt la liste des embauches pour les mois de novembre 2024 à mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.16 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2025-156

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2025-10 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.17 Appel d'offres 2025-10 - Réfection des marches extérieures - Centre des arts de Baie-Comeau

Rés. 2025-157

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2025-15 et de retenir les services de l'entreprise Colima inc., pour la réfection des marches extérieures du centre des arts de Baie-Comeau, pour la somme de 289 036,14 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2025-10.

La somme est disponible au Règlement 2024-1101 - Travaux d'immobilisations 2024 - Emprunt de 2 312 700 \$.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3.18 Appel d'offres 2025-13 - Services professionnels en architecture - Remplacement des revêtements extérieurs et salle électrique - Centre Henri-Desjardins

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2025-16 et de retenir les services de la firme BGLA architecture et design urbain, pour les services professionnels en architecture pour le remplacement des revêtements extérieurs et salle électrique au centre Henri-Desjardins, pour la somme de 276 432 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2025-13.

La somme requise pour ce contrat est prévue au Règlement d'emprunt 2024-1120 concernant l'aménagement de divers bâtiments municipaux et mandats professionnels - Emprunt de 11 071 910 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.19 Appel d'offres 2025-19 - Remplacement de la clôture et accès aux jeux d'eau - Piscine Napoléon-Paul-Otis

Rés. 2025-159

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2025-17 et de retenir les services de l'entreprise Colima inc., pour le remplacement de la clôture et accès aux jeux d'eau à la piscine Napoléon-Paul-Otis, pour la somme de 97 710,20 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2025-19.

La somme requise est disponible au Règlement d'emprunt 2024-1101 - Travaux d'immobilisations 2024 - Emprunt de 2 312 700 \$ ainsi qu'à une subvention du *Programme de soutien aux politiques familiales municipales (PFM) - Volet 2.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.20 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2025-160

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2025-10 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.21 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mardi 18 mars 2025

Rés. 2025-161

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et du développement durable portant le numéro URB2025-15 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mardi 18 mars 2025 à 16 h.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3.22 Défi pissenlit 2025

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable portant le numéro URB2025-16 et de consentir à ne pas appliquer, pendant toute la durée du mois de mai, jusqu'à la mi-juin, l'article 10 du Règlement 96-483 concernant les nuisances et l'environnement et d'ainsi tolérer temporairement le dépassement de la hauteur réglementaire de 20 cm des herbes hautes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.23 Adoption du rapport final déposé au Programme Mobilis Actions

Rés. 2025-163

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et du développement durable portant le numéro URB2025-17 et d'adopter le rapport final déposé au Programme MobilisActions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.24 Adoption du plan de protection de la source d'eau potable de la Ville de Baie-Comeau

Rés. 2025-164

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et du développement durable portant le numéro URB2025-18 et d'adopter le Plan de protection de la source d'eau potable tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

5.1 <u>Dérogation mineure - 23, avenue De Bienville</u>

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

Considérant que la demande vise des travaux projetés ayant fait l'objet d'une demande d'information sur la réglementation;

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Rés. 2025-165

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre



Rés. 2025-167

Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'agrandissement en cour avant de la résidence située au 23, avenue De Bienville. L'agrandissement possèderait une marge de recul avant de 5 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul avant de 6 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Dérogation mineure - 547, rue Paul-Eugène (Remise)

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

Considérant que la demande vise des travaux effectués suite à l'émission du permis de construction numéro 32-R-94-O;

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Il est proposé par :

le conseiller Sylvain Girard

Appuyé par :

la conseillère Odette Lavigne

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de la remise isolée, située en cour arrière, pour la résidence située au 547, rue Paul-Eugène. La remise possède une marge de recul latérale de 0,67 m alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul latérale minimale de 0,9 m pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 <u>Dérogation mineure - 547, rue Paul-Eugène (Résidence)</u>

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

Considérant que la demande vise des travaux effectués suite à l'émission du permis de construction numéro 30-65;

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Il est proposé par :

la conseillère Carole Deschênes

Appuyée par :

le conseiller Michel Beaulieu

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de la résidence située au 547, rue Paul Eugène. La résidence possède une marge de recul latérale de 1,67 m alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul latérale minimale de 2 m pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8246



6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 <u>Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement 2025-1130 - Travaux d'immobilisations 2025 - Emprunt de 4 560 000 \$</u>

Est déposé, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement 2025-1130 - Travaux d'immobilisations 2025 - Emprunt de 4 560 000 \$.

Cette consultation publique s'est tenue les 1, 2 et 3 avril 2025 et aucune demande de scrutin référendaire n'a été enregistrée.

Rés. 2025-168

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

Que considérant le résultat de la procédure d'enregistrement, le Règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Dépôt du procès-verbal de correction 2025-02

Rés. 2025-169

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre Appuyée par : la conseillère Odette Lavigne

D'accepter pour dépôt le procès-verbal de correction 2025-02 modifiant le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2025 ainsi que la résolution 2025-106.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AVIS DE MOTION

7.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2025-1131 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau

Le conseiller Michel Beaulieu donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2025-1131 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.

Il y a lieu de modifier ce règlement, vu les tarifs fixés par décret gouvernemental à l'égard des contrats conclus entre Hydro-Québec et les consommateurs domestiques modifiant la décision de la Régie de l'énergie.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT

8.1 <u>Dépôt de projet de règlement modifiant le Règlement 2025-1131 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau</u>

Rés. 2025-170

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 2025-1131 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.



9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 <u>Règlement 2025-1132 modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement</u>

Considérant qu'il y a lieu d'apporter une modification au Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement afin de désigner la ruelle Lavoie comme rue partagée;

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le branchement des véhicules tels que roulotte, tente-roulotte, véhicule récréatif ou autre véhicule de même nature lorsque ceux-ci sont stationnés sur un chemin public;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 17 mars 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2025-171

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes Appuyée par : la conseillère Odette Lavigne

D'adopter le Règlement 2025-1132 modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Règlement 2025-1134 concernant la construction, la réhabilitation de rue et conduite et travaux divers - Emprunt de 9 800 400 \$

Considérant que le conseil municipal désire procéder à des travaux de construction, de réhabilitation de rue, de conduite et autres travaux divers en 2025;

Considérant que le coût de ces travaux s'élève à 9 800 400 \$, incluant les taxes, imprévus et frais de financement, suivant l'estimation des coûts préparée par le Service de l'ingénierie de la Ville:

Considérant que la Ville ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour supporter le coût de ces travaux;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 24 mars 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2025-172

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

D'adopter le Règlement 2025-1134 concernant la construction, la réhabilitation de rue et conduite et travaux divers - Emprunt de 9 800 400 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.



Monsieur Martin Lafontaine - Quartier La Chasse

- Se questionne au sujet de la réfection de la caserne de l'avenue Roméo-Vézina.
- Se questionne aussi au sujet du nouvel usage qui sera fait de l'usine à papier.

Monsieur Philippe Boudreau - Quartier Sainte-Amélie

- Demande des informations à propos d'une lettre ouverte reçue quant à l'OBVM.

Monsieur Daniel Cardin - Quartier Sainte-Amélie

- Pose une question au sujet du Règlement 2025-1131 établissant les tarifs d'électricité et du projet de loi 69.
- Se questionne quant aux rôles d'Innovation et Développement Manicouagan et du Service du développement économique de la Ville.

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2025-173

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 20 h 18.

MICHEL DESBIENS MAIRE	CLÉMENCE RICHARD GREFFIÈRE PAR INTÉRIM
W/All CE	OKEITIEKE I AK INTEKIM